



**Avril 2009**



**Les collèges et les instituts  
du Canada favorisent**

## **la dualité linguistique**

Mémoire présenté au  
Comité permanent des  
langues officielles  
de la Chambre des Communes



**Association  
des collèges  
communautaires  
du Canada**

Au service des collèges, instituts, cégeps, collèges  
universitaires et collèges polytechniques du Canada



## **L'Association des collèges communautaires du Canada**

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) est heureuse d'avoir cette occasion d'exprimer ses commentaires au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes dans le cadre de son examen du soutien du gouvernement fédéral aux efforts des établissements d'enseignement postsecondaire dans la promotion du bilinguisme au Canada. L'ACCC espère que le comité envisagera un rôle plus important pour les collèges et les instituts canadiens dans la mise en œuvre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne du gouvernement fédéral.

L'ACCC est le porte-parole, à l'échelle nationale et internationale, des 150 collèges communautaires, cégeps, instituts de technologie, collèges universitaires et écoles polytechniques du Canada.<sup>1</sup> Avec des campus dans 1 000 collectivités urbaines et rurales, 1,5 million d'apprenants et 60 000 éducateurs, ces établissements jouent un rôle crucial pour assurer la vitalité du Canada aux plans économique, social et culturel. Ils offrent les compétences avancées qui permettent de maintenir une main-d'œuvre solide, compétente et concurrentielle. Les petites et moyennes entreprises se tournent vers eux pour la recherche appliquée, le développement de produits et une assistance pour s'adapter aux technologies. L'enseignement qu'ils dispensent attire des étudiants de tous les milieux socio-économiques. Ces établissements sont engagés à créer des milieux d'enseignement positifs qui permettent aux Canadiens d'acquérir et d'améliorer leurs aptitudes linguistiques en français ou en anglais. Ils établissent des partenariats pour mettre en valeur les attributs culturels de leurs collectivités locales et pour faire connaître l'expertise et les talents des autres.

En plus des points soulevés dans le mémoire de l'Association, le Comité a reçu d'autres perspectives d'établissements francophones membres de l'ACCC par le biais de la Fédération des cégeps et du Réseau des cégeps et collèges francophones du Canada.

### **Favoriser la dualité linguistique**

Les collèges facilitent l'accès à la formation linguistique et insistent sur la valeur de l'expérience d'apprentissage et de vie, tant en anglais qu'en français.

Les collèges du Canada ont été créés ou élargis à la suite d'un partenariat avec les gouvernements fédéral et provinciaux dans les années 1960. L'adoption de la première *Loi sur les langues officielles* en 1969 et la collaboration ultérieure du gouvernement fédéral et des provinces/territoires ont été des étapes importantes. Ce partenariat a permis aux collèges de mettre en place certains des premiers programmes linguistiques au pays. Les collèges ont enrichi leurs programmes au début des années 1980 lorsque le gouvernement fédéral et le Conseil des ministres de l'Éducation, Canada, ont signé le premier Protocole relatif aux ententes d'instruction dans la langue de la minorité. Le protocole actuel a pris fin récemment, mais nous croyons savoir qu'un prochain accord quinquennal est imminent. Entre temps, l'absence d'un protocole global et d'accords individuels avec les provinces et les territoires inquiète nos membres et leurs collectivités. L'accord de la Colombie-Britannique a été prolongé

---

<sup>1</sup> Dans ce mémoire, les collèges communautaires, instituts de technologie, collèges universitaires, écoles polytechniques et cégeps seront désignés sous le nom de collèges ou de collèges et instituts de technologie.

pour une autre année, mais les autres accords ne l'ont pas encore été à ce moment. Tout autre retard pourrait nuire à l'excellente base qui a été constituée dans les établissements participants. Une préoccupation particulière est le financement pour les collèges francophones hors Québec.

Par le biais de l'Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité, à l'enseignement de la seconde langue officielle et à l'amélioration de l'éducation postsecondaire de langue française, le Collège Boréal à Sudbury et La Cité collégiale à Ottawa ont mis au point des stratégies en vue d'élargir l'éventail des programmes d'enseignement postsecondaire en français, rendu plus accessible l'enseignement à distance et créé des centres d'excellence pour promouvoir le bilinguisme dans leurs collectivités respectives.

Les collèges ont également eu recours à des composantes du Protocole administré par le Conseil des ministres de l'Éducation, Canada. Les demandes d'aide sont passablement plus importantes que les ressources disponibles.

«Explore», le programme intensif d'immersion linguistique d'été, est offert en français dans six collèges et en anglais dans huit établissements.

«Destination Clic», qui comprend un volet linguistique et un volet culturel, est offert par le biais du Centre linguistique du Collège de Jonquière.

Quarante-cinq collèges ont reçu une aide financière dans le cadre du programme «Mon accent», dans lequel on emploie des étudiants qui étudient à l'extérieur de leur province ou territoire d'origine à titre de moniteurs de langues à temps partiel. Les moniteurs de langues présentent des activités en classe dans des milieux d'enseignement élémentaire, secondaire et postsecondaire.

Par les années passées, une aide était offerte conjointement par Patrimoine canadien et Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour permettre aux collèges d'établir des Partenariats de mobilité en enseignement supérieur entre les établissements d'enseignement anglophones et francophones en milieu urbain et rural. Le financement était minime, mais les résultats étaient impressionnants. Le plus récent programme a pris fin il y a deux ans.

L'importance accordée aux programmes de mobilité a permis à deux collèges du Québec, le Cégep F.-X. Garneau et le Cégep de Lévis-Lauzon, d'obtenir de leurs gouvernements municipaux une aide financière pour des échanges avec des collèges en Alberta et en Colombie-Britannique.

En plus des programmes appuyés au moyen d'investissements gouvernementaux, les collèges offrent des cours du soir et de fin de semaine, selon la formule de l'utilisateur-payeur.

Les collèges sont les principaux agents de mise en œuvre pour les initiatives d'établissement et d'intégration des immigrants, offrant d'importants programmes de français et d'anglais langue seconde à l'échelle du pays. Ce genre de formation renforce le développement communautaire et permet aux immigrants de contribuer leurs talents et leurs compétences à l'économie du Canada.

## **Répondre aux besoins des employeurs**

Les collèges et les instituts du Canada sont parfaitement adaptés pour répondre aux besoins des employeurs. Par le biais de comités consultatifs de programmes qui permettent de solliciter l'apport des entreprises et de l'industrie, les collèges sont passés maîtres dans l'art de cerner les compétences avancées, les tendances économiques et les changements du marché. Les collèges favorisent la formation d'entreprises et leur viabilité en élargissant le bassin de talents locaux, en procurant une formation d'appoint aux travailleurs déplacés et en offrant une formation personnalisée en milieu de travail et une aide pour la recherche appliquée. Ils offrent aux membres des communautés linguistiques minoritaires française et anglaise la possibilité d'étudier dans leur propre langue.

Le Georgian College, à Barrie, en Ontario, offre un programme de diplôme bilingue en Gestion automobile par le biais de son Institut canadien de l'automobile.

Le Centre linguistique du Collège de Jonquière est, depuis près de 40 ans, un chef de file dans la formation en langue seconde pour des grandes entreprises du Canada. S'appuyant sur le succès initial de la formation linguistique en génie qu'il a offert à Alcan, le Centre forme actuellement des employés de diverses entreprises, dont Air Canada, le Canadien national, Bombardier et le gouvernement fédéral.

## **Contribuer au développement économique des communautés minoritaires**

Le développement économique communautaire est au cœur du mandat des collèges. Les collèges collaborent avec les entreprises, les gouvernements et les organismes communautaires dans le but de promouvoir les priorités en matière de développement économique. Les communautés qu'ils desservent peuvent être tout près au plan géographique, à l'intérieur d'une région, dans une autre région du Canada ou dans un autre pays. Cette approche de partenariat permet de mobiliser des ressources pour contribuer au développement économique des communautés minoritaires.

En Saskatchewan, on trouve le programme L'entrepreneurs et la petite entreprise, offert par le Service Fransaskois de formation aux adultes (SEFFA), en collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) – Dieppe et l'Université Sainte-Anne/Collège de l'Acadie, et qui est reconnu par le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIASST).

Le Collège universitaire de Saint-Boniface a reçu une aide financière de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada pour diriger un consortium de quatre établissements en vue de faciliter l'accès et d'améliorer le contenu de l'enseignement postsecondaire en ligne au service des communautés de minorités des langues officielles dans l'ouest canadien.

## **Associations nationales**

À l'instar de nombreux autres organismes nationaux bilingues, notre association s'engage à promouvoir le bilinguisme au Canada par le biais de ses communications, de ses activités et de ses événements. Toutefois, les coûts élevés de la traduction et de l'interprétation simultanée deviennent inabordable.

## **Aide fédérale pour l'enseignement postsecondaire et la recherche**

Le Comité nous a demandé expressément d'aborder la question des investissements fédéraux dans l'enseignement postsecondaire.

Sans tenir compte du contexte économique actuel, le Canada continue de faire face à une crise dans le secteur des compétences avancées. Les collèges subissent déjà de très fortes pressions pour répondre à la demande. Les capacités actuelles sont largement insuffisantes pour répondre aux besoins. Le réseau collégial est caractérisé par de longues listes d'attente, des infrastructures vieillissantes, le report des travaux d'entretien, du matériel pédagogique désuet, le manque d'espace et une pénurie imminente d'enseignants.

Le gouvernement du Canada a reconnu la crise de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée présagée en s'engageant à accroître l'aide destinée à l'enseignement postsecondaire par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux à compter de l'exercice 2008-2009. Il s'agit certes d'un pas dans la bonne direction, mais il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure ces fonds seront utilisés pour leur usage prévu ni quelle proportion sera allouée aux collèges.

Le Programme d'infrastructure du savoir annoncé dans le récent budget fédéral a démontré le rôle important que jouent les collèges dans l'avenir économique du Canada. Même si le gouvernement commence à peine à annoncer les projets retenus dans le cadre du concours initial, nous prévoyons que d'excellentes améliorations seront apportées à l'infrastructure pour les compétences avancées du Canada.

Quant à la recherche appliquée, malheureusement le gouvernement n'a reconnu que de façon minimale le rôle essentiel que jouent les collèges dans la productivité et la compétitivité du Canada. Moins de 1 pourcent des fonds fédéraux destinés à la recherche sont alloués aux collèges. Notre objectif initial est de faire augmenter ce pourcentage à 5 pourcent. La recherche scientifique réalisée dans les universités est certes très utile, mais la recherche appliquée entreprise par les collèges en partenariat avec des petites et moyennes entreprises stimule l'activité économique locale et la création d'emplois. Ces entreprises ont aussi besoin de diplômés collégiaux expérimentés et qualifiés dans la recherche appliquée, le développement de produits et l'adaptation de technologies, ainsi que d'avoir accès aux compétences et à l'expertise des enseignants collégiaux pour aider à régler des problèmes ou à concevoir de nouveaux procédés et de nouvelles applications commerciales. Nous considérons que les investissements du Canada en recherche doivent refléter un meilleur équilibre entre la recherche scientifique et la recherche appliquée.

## Secteurs possibles pour un engagement fédéral

Le gouvernement du Canada pourrait envisager plusieurs mesures utiles, certaines réalisables dans le cadre des programmes, des budgets et des règlements fédéraux actuels, notamment :

- A). Accroître l'étendue et la portée des programmes de langues officielles à l'échelle du pays.
- Renouveler et accroître l'aide financière pour le Protocole sur les langues officielles dans l'enseignement (PLOE) avec les provinces et les territoires.
  - Garantir une aide pour les programmes de bourses d'études et de moniteurs des langues officielles, tel que prévu dans la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne.
  - Créer un programme de mobilité expressément pour les collèges, afin de faciliter les échanges d'enseignants et d'étudiants entre les établissements francophones et anglophones.
  - Réaffirmer et augmenter les possibilités d'offrir des programmes d'apprentissage de la langue en milieu de travail, dans lesquels les étudiants participent à un programme d'apprentissage et appliquent ensuite leur apprentissage dans un contexte de travail.
  - Maintenir et élargir les programmes visant à appuyer la recherche collégiale, l'élaboration de programmes d'études et les applications de technologies pédagogiques dans le cadre des initiatives touchant les langues officielles et les communautés minoritaires.
  - Offrir des appuis pour la traduction et l'interprétation simultanée aux collèges qui offrent des services aux communautés linguistiques minoritaires.
  - Offrir une aide financière aux associations bilingues nationales, telles que l'Association des collèges communautaires du Canada, afin d'améliorer l'engagement actif de leurs membres anglophones et francophones.
- B). En ce qui concerne les investissements fédéraux plus généraux dans l'éducation et la recherche postsecondaires, nous recommandons les éléments suivants :
- Collaborer avec les provinces et les territoires pour s'assurer que les paiements de transfert fédéraux alloués par le Parlement pour l'éducation postsecondaire sont investis selon les modalités prévues et que les collèges en reçoivent une part proportionnée.
  - Allouer 5 pourcent de l'investissement fédéral destiné à la recherche aux activités de recherche appliquée, de développement de produits et de commercialisation effectuées par les collèges et leurs partenaires respectifs du secteur privé.